



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2015/02/21

Le douze février deux mille quinze, à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle le Dolmen à Brantôme, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	35
Votants :	42 dont 7 pouvoirs

Date de la convocation : 03 février 2015

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant de Monsieur Henri FAISOLE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Françoise BOUSSARIE (suppléante de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Corinne GAUDOU (suppléante de Monsieur Pierre MORIN), Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES

Etaient absents : (excusés) : Madame et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Dominique BRUN, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Claude FAGETE, Benoît HARMAND, Sylvie MAZIERES, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 7

Madame Dominique BRUN a donné pouvoir à Monsieur François NEGRIER
Monsieur Martial Henri CANDEL a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD,
Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Francis

Accusé de réception en préfecture
024-200041572-20150212-D2015-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2015
Date de réception préfecture : 17/02/2015

Monsieur Gérard COMBEALBERT a donné pouvoir à Monsieur François THOMAS

Madame Fabienne THORNE a donné pouvoir à Madame Anne-Marie CLAUZET

Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Monsieur Alain OUISTE

Monsieur Frédéric VILHES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUVY

Madame Anémone LANDAIS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2015 concernant les travaux des créations de l'aire d'accueil de petits passages et du terrain familial

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire, par délibération n°2015/01/03 du 28 janvier 2015, a décidé :

- de **positionner** l'aire d'accueil de petits passages sur le site de l'Etanchou (parcelle cadastrée H 705, à l'adresse Combe des Biards, appartenant à la commune de Brantôme), sous réserve de la faisabilité technique et financière des travaux d'aménagement ;
- de **positionner** le terrain familial sur le site de Puygombert (parcelles cadastrées I 878 et I 879, appartenant à un propriétaire privé), sous réserve de la faisabilité technique et financière des travaux d'aménagement ;

Il informe le conseil que Monsieur le Sous-Préfet de Nontron a suggéré de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour la création de l'aire d'accueils de petits passages et la création du terrain familial.

Il propose alors à l'assemblée de solliciter une subvention allouée par les services de l'Etat, au titre de la DETR 2015 concernant les créations d'aire d'accueil de petits passages et du terrain familial dont le montant prévisionnel des travaux d'aménagements s'élève à 800 000 € HT.

Considérant les obligations de la communauté de communes en matière d'accueil des gens du voyage qui s'inscrit dans le schéma départemental de la Dordogne ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 40 voix :

Mesdames et Messieurs Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Bernard MERLE (suppléant de Monsieur Henri FAISSOLE), Malaurie GOUT DISTINGUIN, Françoise BOUSSARIE (suppléante de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Francis MILLARET, Corinne GAUDOU (suppléante de Monsieur Pierre MORIN), Camille NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre

Accusé de réception en préfecture
024-200041572-20150212-D015-REF-2104
Date de télétransmission : 17/02/2015
Date de réception préfecture : 17/02/2015

NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES, Dominique BRUN, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Gérard COMBEALBERT, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Contre : 1 voix : Monsieur Pascal MAZOUAUD

Abstention : 1 voix : Monsieur Raymond BOUCAUD

Décide la création de l'aire d'accueil de petits passages sur le site de l'Etanchou (parcelle cadastrée H 705, à l'adresse Combe des Biards, appartenant à la commune de Brantôme), sous réserve de la faisabilité technique et financière des travaux d'aménagement ;

Décide la création du terrain familial sur le site de Puygombert (parcelles cadastrées I 878 et I 879, appartenant à un propriétaire privé), sous réserve de la faisabilité technique et financière des travaux d'aménagement ;

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2015 concernant les travaux des créations de l'aire d'accueil de petits passages et du terrain familial à hauteur de 45 % (dont 5 % au titre de la bonification ZRR).

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires résultant de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Paul COUVP



PUBLIEE le 17/2/15

DECISION

NOTIFIEE le 17/2/15

CHAMPAGNAC le 17/2/15

Le Président



Accusé de réception en préfecture
024-200041572-20150212-D2015-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2015
Date de réception préfecture : 17/02/2015